

Date de convocation : 26 juin 2023

Date d'envoi : 26 juin 2023

Date d'affichage : 26 juin 2023

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 26-2023
LUNDI 3 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le trois du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 22 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien (arrivée à 20 h 50), LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

Absents ayant donné procuration : 1 – Christine ROURE à Patrick CORTIAL

Secrétaire de séance : Marie-France MARTIN

OBJET : Conventions de soutien financier pour les centres de loisirs des Centre socio-culturels le Palabre et ASA

Par délibération du Conseil Municipal n° 4-2023 du 31 janvier dernier, le Conseil Municipal a renouvelé la convention avec le centre socio culturel « Le Palabre » pour l'année 2023, pour l'accueil des enfants âgés de 3 à 11 ans domiciliés dans la commune, pendant les vacances scolaires et les mercredis scolaires. Selon les termes de la convention, la participation financière de la commune pour l'année 2023 a été fixée à 10 € jour et par enfant accueilli (au lieu de 8.50 € depuis l'année 2016).

Par courrier conjoint de l'ASA et du PALABRE en date du 12 mai, la commune est informée que le coût d'une journée est de 45 € par enfant. La participation des familles, les aides apportées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), l'Etat, le Département et les communes conventionnées ne permettent pas de couvrir l'intégralité du prix d'une journée laissant un reste à charge de 23 € par journée d'animation. Il est demandé aux communes de couvrir cette somme afin de permettre aux familles d'accéder à l'offre de loisirs proposée par l'ASA et le PALABRE (mercredis scolaires et/ou vacances scolaires).

Cela ne concerne que les journées du mercredi et les vacances scolaires (à Aubenas et Lavilledieu), hors ALSH itinérant.

François DURET, directeur du PALABRE, a été reçu en Mairie le 7 juin dernier afin de donner des explications sur cette augmentation conséquente.

Lors du vote du budget 2023, 10 500 € ont été prévus pour les participations au centre de loisirs du PALABRE pour les mercredis et vacances scolaires.

Le Maire propose de rester, pour cette année 2023, sur le budget prévu, soit 10 500 €.

Compte tenu des chiffres de la fréquentation prévue jusqu'au mois de décembre 2023 fournis par le Directeur du Palabre, l'ensemble des mercredis pourra être réglé avec le budget initial 2023. Le reliquat permettra de régler quelques journées de vacances scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vote en faveur de la participation à 23 € par journée, sans dépasser le budget annuel 2023 voté pour ce point, soit la somme de 10 500 €, pour les Centres de Loisirs « Le Palabre » et « L'ASA » ;
- Autorise le Maire à signer les conventions de partenariat 2023-2025 ;
- Dit que ce point sera remis à l'ordre du jour pour l'année 2024 ;
- Demande que la Commune soit représentée au Conseil d'Administration du Palabre et de l'ASA et invitée aux Assemblées Générales afin d'avoir un droit de regard sur le fonctionnement de ces associations.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La Secrétaire de séance,
Marie-France MARTIN



Acte exécutoire après transmission électronique

en Sous-Préfecture le 06/07/23

et de sa publication le 06/07/23

Identifiant unique n° 007-210702312-2023_07_03_26DE



Le Maire,
Philippe ROUX